

Parc d'activités de la Ronce
Franchissement RN28
Isneauville – Saint Martin du Vivier
19 03 2026

Communiqué de Presse

SECURITE ROUTIERE

RALENTISSEZ A PROXIMITE DU CHANTIER DE L'OUVRAGE D'ART RN 28 SITUE A ISNEAUVILLE

Dans le cadre de la construction du Franchissement de la RN 28 sur les communes d'Isneauville et de Saint-Martin-du-Vivier, et conformément à l'arrêté du 20 février 2026 de la Direction Départementale Interdépartementale des Routes Nord-Ouest,

Une modification des axes routiers dans les deux sens de circulation de la RN 28 sera mise en place à compter du 27 avril 2026 jusqu'à mi-septembre 2026 afin de libérer une emprise suffisante sur le terre-plein central pour la réalisation de la pile centrale et du tablier du futur ouvrage.

Les deux voies de circulation dans chaque sens seront déportées sur les bandes d'arrêt d'urgence actuellement supprimées. Une emprise de chantier d'une largeur de 8 m et d'une longueur de 200 m sera créée sur le terre-plein central de la RN 28.

Ponctuellement, des fermetures de voies à gauche seront réalisées pendant les journées de travaux entre 9h00 et 16h00 permettant d'assurer une sécurité supplémentaire lors des phases de manutention du chantier (banches, cages d'acier, etc.).

Pour la phase de création du tablier (pose des poutres, bétonnage du tablier, etc.), des fermetures des voies dans les deux sens seront réalisées de nuit entre 21h00 et 05h00 avec mise en place de déviations de circulation sur les échangeurs dits « de la Ronce » et « des rouges terres » via la RD 928.

Pour rappel, la circulation est limitée à 70 km/h jusqu'à la fin des travaux d'aménagement de l'ouvrage, en raison de :

- La sécurisation de la zone chantier, toute proche des voies de circulation, par des équipements de retenue provisoires ;
- Une circulation sur deux voies de largeur réduite dans les deux sens de circulation ;
- La présence d'écrans provisoires masquant les vues directes sur le chantier mais limitant les distances de visibilité pour les usagers circulant sur la voie ;
- La présence d'accès chantier depuis la voie circulée de gauche dans le sens Abbeville-Rouen.

Afin de rendre davantage effective cette limitation de vitesse à 70 km/h et de préserver la sécurité des usagers, celle des personnels des entreprises intervenant sur le chantier, ainsi que celle des agents de la Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest, un radar autonome de chantier sera mis en service dans le courant du mois de juin 2026 dans le sens Abbeville-Rouen.

Un projet financé par :

En coordination avec :

